

■ Modifier

■ Insérer

■ ~~Enlever~~

## Article 14 – CHIRURGIE

e) les prestations relevant de la spécialité en chirurgie (D) :  
prestations de chirurgie thoracique.

...

226914 226925 Evidement ganglionnaire de l'aisselle dans le cadre du traitement d'une tumeur maligne démontrée, à l'exception d'une tumeur du sein

N 300

...